



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/SC.2/L.1/Add.1
12 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-deuxième session
Genève, 3-14 octobre 2005
Point 5 de l'ordre du jour
Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Luciano Barillaro (Italie)

Orateurs:

Coordonnateur spécial pour l'Afrique
République démocratique du Congo pour
le Groupe des 77 et la Chine
Égypte pour le Groupe africain
Cuba pour le Groupe latino-américain et caraïbe

Royaume-Uni pour l'Union européenne et
les pays en voie d'adhésion – Bulgarie
et Roumaine
Norvège
Bénin pour les pays les moins avancés

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 18 octobre 2005** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8102, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5654/1437.

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE: CONTRIBUTION
DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT À LA CROISSANCE
ET AU DÉVELOPPEMENT**

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

Le développement économique en Afrique: repenser le rôle de l'investissement étranger direct (UNCTAD/GDS/AFRICA/2005/1)

2. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a dit que la question de l'investissement étranger direct (IED) était complexe et controversée même dans les pays développés, comme l'illustre la polémique entourant la décision de Hewlett Packard de supprimer plus de 1 000 emplois en France et le projet d'acquisition d'une compagnie pétrolière américaine par une entreprise chinoise qui n'avait pas abouti pour des motifs de sécurité nationale. L'objectif du rapport de la CNUCED était de cerner et d'évaluer l'impact des politiques visant à attirer l'IED mises en œuvre en Afrique au cours du dernier quart de siècle dans le cadre de programmes de réforme macroéconomique de grande ampleur. Les flux moyens annuels d'IED à destination de l'Afrique avaient été multipliés par neuf, s'établissant à 2 milliards de dollars dans les années 80 contre environ 18 milliards de dollars en 2003 et 2004, essentiellement en raison de l'exécution de nouveaux grands projets pétroliers et miniers. Toutefois, les entrées d'IED sur le continent restaient faibles par rapport au total des flux mondiaux et à celui des flux destinés aux pays en développement; jusqu'à 80 % des entrées totales d'IED en Afrique étaient concentrées dans l'extraction de ressources naturelles et ne semblaient pas avoir les effets souhaités sur le développement car les projets financés étaient à forte intensité capitaliste et ne créaient pas de liens avec le reste de l'économie. L'impact budgétaire avait été limité à la valeur relative des exportations générées et les conséquences sociales et environnementales aggravaient les coûts de l'IED dans le secteur minier. Dans un certain nombre de pays, les rapatriements de bénéfices dépassaient les entrées totales d'IED, parfois dans de très fortes proportions. Si, pour les entreprises, les réformes récemment menées dans le secteur minier en Afrique avaient des effets positifs, les incitations offertes par les pays d'accueil semblaient conduire à une «surenchère ruineuse». L'ampleur de l'IED et les avantages qui en découlaient dépendaient de diverses

conditions macroéconomiques, institutionnelles et structurelles minimales qui devaient être réunies dans le pays d'accueil; en fait, l'IED arrivait une fois que le processus de développement était amorcé et non l'inverse.

3. Le rapport appelait l'attention sur le fait que les pays africains devaient jouir d'une marge d'action macroéconomique pour appliquer des politiques qui leur permettraient d'optimiser les avantages tirés des entrées d'IED. Dans son rapport, la Commission pour l'Afrique a reconnu que la qualité de l'intervention de l'État dépendait de la solidité des capacités publiques locales, et a souligné la nécessité de mettre en œuvre une politique souple de promotion de la croissance à long terme dont le dosage serait adapté à la situation du pays. Il fallait repenser les politiques visant à attirer l'IED, c'est-à-dire: examiner sérieusement les coûts et avantages; doser et planifier les politiques industrielles stratégiques; transformer les exportations de matières premières dans le pays afin de créer de la valeur ajoutée et de renforcer la capacité industrielle; donner la priorité à la formation de capital au niveau national; affecter l'IED à des programmes d'infrastructure liés à l'APD afin d'accroître de manière notable les financements; et appuyer les accords commerciaux régionaux afin de resserrer les liens entre commerce et investissement grâce à la création de marchés plus grands. Un nouvel examen de l'évolution des pays d'Asie de l'Est – dans lesquels les politiques industrielles, l'IED et la dynamique régionale s'inscrivaient, à des degrés divers, dans un processus d'industrialisation tardive – pouvait permettre de tirer des enseignements utiles.

4. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'analyse des effets de l'IED sur le développement soulevait des questions fondamentales sur les coûts et avantages. Il convenait, par exemple, de se demander comment l'IED pouvait être pleinement utilisé pour promouvoir le développement et pouvait être mieux ciblé pour contribuer davantage au développement. Le rapport du secrétariat proposait que la part accrue des États dans les bénéfices des compagnies minières, gazières et pétrolières soit allouée à des activités ayant trait au développement. En outre, l'IED devrait contribuer à la diversification de l'outil de production, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques commerciales et industrielles propices à un développement général. La CNUCED pourrait y contribuer grâce à ses analyses directives et à son assistance technique. Il fallait que les entreprises aient une conscience morale plus marquée de leurs responsabilités en matière de

développement et que les sociétés transnationales fassent preuve de bonne gouvernance, afin de veiller à ce que ce secteur soit un facteur positif de développement. Les politiques des pays d'origine des investisseurs visant à encourager les flux privés et les transferts de technologies à destination des pays en développement pourraient y contribuer. Les analyses directives de la CNUCED dans ce domaine pourraient aider à la mise en œuvre de stratégies de développement adaptées. Le représentant a souligné que les pays africains devaient avoir une marge d'action suffisante et que la préconisation de bonnes politiques sans marge d'action suffisante s'apparentait à une réminiscence nostalgique de l'approche unique valable pour tous du développement, c'est-à-dire du Consensus de Washington aujourd'hui discrédité.

5. L'allègement de la dette pouvait, lui aussi, avoir un impact positif sur l'approche mondiale du développement. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitaient de l'initiative lancée au Sommet du G-8 à Gleneagles, tendant à annuler la dette multilatérale des PPTTE et à accroître l'aide de 48 milliards de dollars par an d'ici 2010. Ces propositions avaient été approuvées au Sommet mondial récemment organisé à New York et réitérées à l'automne, à l'occasion des réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Le renouvellement des engagements des pays membres de l'OCDE au Sommet mondial et les initiatives sur de nouvelles sources de financement répondaient aux préoccupations que suscitaient les problèmes de l'Afrique et le développement en général, et qui devaient être abordés au plus haut niveau. La CNUCED était invitée à réaliser des travaux de fond dans le cadre de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés.

6. Le commerce était un autre domaine dans lequel l'Afrique avait tout à gagner. Le potentiel d'exportation des pays africains n'était pas pleinement exploité dans le cadre du commerce Sud-Sud. Le Système global de préférences commerciales (SGPC) et le Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique étaient des mécanismes qui pouvaient aider à développer le commerce et la coopération interrégionale, avec l'appui permanent de la CNUCED. En conclusion, le représentant a rappelé que le Plan d'action de Doha du Sommet du Sud priait la CNUCED d'organiser des forums sur les investissements Sud-Sud, d'en prévoir la tenue en 2006 et de présenter un rapport sur les flux d'investissement intrarégionaux.

7. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a dit que le rapport du secrétariat renfermait, une fois de plus, une analyse rationnelle et ambitieuse qui donnait du

développement économique de l'Afrique des éclairages différents de l'image que l'on en avait traditionnellement. Si la CNUCED devait parler d'une seule voix, ce serait la voix du développement, car là étaient son mandat, son rôle traditionnel et son avantage comparatif réel. L'analyse des faits sur les incidences des entrées d'IED en Afrique contenue dans le rapport du secrétariat était bien plus qu'un exposé statistique concernant l'ampleur de l'IED sur le continent et évaluait l'impact de ces flux davantage sur le plan du développement que du point de vue des entreprises. Ce rapport soulevait un certain nombre de préoccupations. Premièrement, malgré l'ampleur des réformes économiques menées par les pays africains au cours des vingt ou trente dernières années, les entrées d'IED avaient en fait diminué – 4,4 % pendant les années 70 contre 2 % environ en 2001 et 2003 – et représentaient une faible partie de l'IED attiré par de petits pays tels que la Belgique et le Luxembourg. Deuxièmement, elles étaient concentrées dans l'extraction de ressources naturelles. Troisièmement, les effets positifs, notamment sur le développement, qui découlaient généralement de l'IED ne s'étaient pas concrétisés. La responsabilité sociale des STN jouait donc un rôle essentiel et renvoyait aux idées exprimées dans le Consensus de São Paulo ainsi que dans le Plan d'action de Doha et au deuxième Sommet du Sud, qui devaient être traduites dans les faits par les institutions compétentes telles que la CNUCED. Étant donné que les avantages de l'IED ne se concrétisaient que si diverses conditions macroéconomiques, institutionnelles et structurelles minimales étaient réunies dans le pays d'accueil, il fallait que les gouvernements africains fassent du développement l'objectif de leurs politiques, notamment en relançant l'investissement public pour amorcer la croissance; en créant une synergie plus dynamique entre les bénéfices et l'investissement; et en renforçant l'intégration interne. D'où la nécessité pour lesdits gouvernements d'adopter des politiques industrielles stratégiques et de jouir d'une marge d'action plus grande sur le plan macroéconomique. Il était aussi essentiel que la communauté internationale apporte un soutien complémentaire. Les propositions des chefs d'État ou de gouvernement réunis au Sommet du G-8 à Gleneagles en juin 2005 d'accroître l'aide et d'annuler la totalité de la dette multilatérale des pays pauvres très endettés avaient été saluées, de même que le renouvellement de l'engagement d'un grand nombre de pays membres de l'OCDE, au Sommet mondial de 2005, d'atteindre les objectifs fixés en matière d'APD dans des délais précis. Le principe de l'«additionnalité» inscrit dans le cadre relatif à l'allègement de la dette des PPTE (auquel les dirigeants du G-8 et les institutions de Bretton Woods avaient souscrit) devrait être appliqué; et

aucune nouvelle condition ne devrait être imposée aux bénéficiaires potentiels des mesures d'allégement.

8. Le Cycle de Doha devrait s'achever à Hong Kong (Chine) en décembre 2005 et être un véritable cycle pour le développement ouvrant la voie à une libéralisation sans restriction ni entrave du commerce international des produits agricoles. La CNUCED devrait poursuivre ses analyses critiques et approfondies et donner des conseils sur les orientations à suivre pour assurer le développement de l'Afrique, notamment atteindre les objectifs de développement du Millénaire et mettre en œuvre le NEPAD. Les activités intergouvernementales de formation de consensus de la CNUCED devraient être pleinement utilisées pour accroître l'efficacité et les effets positifs de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités destinées à l'Afrique.

9. Le représentant de **Cuba**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que 71 % des PMA et 32 des 38 pays les plus endettés au monde étaient des pays africains. La libéralisation du commerce avait détruit les structures économiques en Afrique, et les pays africains, dont l'économie était essentiellement agricole, devaient soutenir une concurrence inégale avec les grands pays industrialisés, qui subventionnaient lourdement leurs producteurs. Les industries locales disparaissaient et le chômage augmentait. Tous ces éléments indiquaient l'ampleur des défis à relever et l'urgence qu'il y avait à concrétiser les débats internationaux en mesures spécifiques. Les pays africains n'avaient pas la capacité de dégager l'épargne intérieure nécessaire à l'adoption de stratégies de développement économique, et les flux de capitaux privés ne devaient pas être utilisés pour le financement de stratégies à long terme. Un niveau d'endettement insupportable réduisait la capacité d'attirer les investissements étrangers et de promouvoir les investissements intérieurs, ce qui freinait la croissance et limitait les investissements publics dans l'infrastructure, les services de base, la mise en valeur des ressources humaines et autres mesures de lutte contre la pauvreté. Le continent souffrait d'une émigration incessante de sa population, perdant professionnels et techniciens. En dépit de l'abondance de ses ressources naturelles, l'Afrique était confrontée à des problèmes de sous-développement – pauvreté, faim, analphabétisme, morbidité, conflits. La richesse du continent pouvait contribuer à son développement économique, mais pour cela les pays africains

devaient recevoir une assistance, des ressources financières et des investissements, et il fallait aussi promouvoir leurs propres mécanismes d'intégration.

10. Les pays développés et les institutions financières internationales affirmaient que l'Afrique devait créer un environnement de plus grande liberté économique et de plus grande sécurité en termes de droits de propriété afin d'attirer l'investissement. Toutefois, le rapport de la CNUCED montrait que le souci d'attirer les IED pouvait être une mauvaise politique de développement et dans certains cas pouvait même être préjudiciable au potentiel économique à long terme.

Les IED étaient devenus le moyen de prédilection de financer le développement en Afrique dans l'espoir qu'ils pourraient compenser le déficit d'investissement sans alourdir l'endettement extérieur, et fournir emplois, débouchés à l'exportation et nouvelles technologies.

Des entreprises étrangères avaient même bénéficié d'incitations qui s'apparentaient à des subventions, aux dépens des politiques visant à encourager les entreprises nationales et l'investissement intérieur. Toutefois, l'Afrique ne représentait qu'une très faible proportion des flux mondiaux d'investissement. Le bilan des programmes d'ajustement des 20 dernières années n'étayait nullement l'idée que l'ouverture aux entreprises étrangères transformerait le climat de l'investissement en Afrique. Ces programmes n'avaient pas contribué à modifier les caractéristiques structurelles de la région ou à intégrer celle-ci de façon positive dans l'économie mondiale, et ils avaient même manifestement échoué à restaurer des conditions favorables à l'investissement et à l'emploi. L'idée d'attirer davantage d'IED restait valable dans une optique néoclassique du développement, même si cela comportait aussi des coûts, et non pas seulement des avantages. Les distorsions structurelles et les limitations macroéconomiques avaient consolidé un régime d'IED qui se caractérisait par une faible valeur ajoutée et très peu de réinvestissement des bénéfices. L'Afrique avait toujours des difficultés à équilibrer avantages et coûts en matière d'IED, et à éviter des investissements spéculatifs à la recherche d'une rentabilité rapide sur un horizon à court terme. L'accumulation de capital devait être relancée. Des politiques commerciales, financières et monétaires cohérentes étaient nécessaires, et il fallait laisser aux pays africains une marge de manœuvre suffisante pour qu'ils puissent appliquer leurs propres stratégies afin de se doter d'une capacité endogène de dégager des ressources et d'améliorer leur production et leur activité commerciale.

11. Le représentant du **Royaume-Uni**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a dit que la principale responsabilité du développement des pays africains incombait à ces pays eux-mêmes. Dans un esprit de partenariat, l'Union européenne soutenait le NEPAD à travers des politiques d'aide coordonnées et ciblées, et elle était prête à coopérer avec l'Union africaine dans la réalisation des OMD. Elle espérait qu'avec le Plan d'action pour l'Afrique de la Banque mondiale la réunion du Conseil européen de décembre 2005 définirait un cadre pour l'assistance de l'UE à l'Afrique. Il y avait beaucoup à faire pour la paix, la sécurité et la gouvernance. Davantage d'efforts devaient être faits pour promouvoir la paix et la sécurité à toutes les étapes du cycle des conflits, à savoir la prévention des conflits, la gestion des conflits, le règlement des conflits et, surtout, la reconstruction après un conflit. L'Union européenne avait institué le Fonds pour la paix en Afrique, sur lequel avaient été versés 250 millions d'euros en 2004. Une partie en avait déjà été utilisée pour financer des efforts d'appui à la paix en République centrafricaine, ainsi que pour des activités de renforcement des capacités de la Direction générale pour la paix et la sécurité de l'Union africaine. Un autre élément essentiel de partenariat était le Forum Union européenne-Afrique sur les droits de l'homme. Concernant la croissance économique, le commerce et leur interdépendance, le représentant a souligné l'importance de politiques macroéconomiques et structurelles qui encourageraient l'investissement privé et une croissance permettant de réduire la pauvreté.

12. L'Union européenne n'avait pas l'intention d'imposer des politiques aux pays africains, et certainement pas une approche universelle, mais un cadre était néanmoins nécessaire. Le représentant a noté qu'il y avait eu de nombreuses discussions au Conseil sur le Forum commercial euro-africain, qui avait réuni des entrepreneurs, publics et privés, d'Europe et d'Afrique pour examiner diverses questions concernant l'investissement étranger ainsi que l'investissement intérieur. Outre le commerce Nord-Sud sur des marchés distants, les pays africains devaient étudier les possibilités d'élargir le commerce Sud-Sud avec les pays voisins. Récemment, la question de l'effritement des préférences était devenue récurrente, et l'Union européenne était disposée à en débattre avec ses partenaires commerciaux. Le représentant plaçait beaucoup d'espoir dans le Cadre intégré renforcé en faveur des PMA, examiné au Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI fin septembre. Il était disposé à examiner la

question des «coûts d'ajustement commercial» des pays en développement. Il a également souligné l'importance des accords commerciaux, régionaux et bilatéraux.

13. Concernant le rapport de la CNUCED sur l'Afrique, le représentant dit que les États membres de l'Union européenne étaient légèrement déçus, non pas parce que ce rapport manquait d'exactitude dans les faits rapportés, mais parce qu'il donnait l'impression générale que l'IED n'était pas une bonne chose; il aurait pu être plus positif en indiquant que l'IED pouvait être utile si les conditions étaient réunies. Les auteurs auraient dû être plus prudents à propos des politiques mises en œuvre pour attirer l'IED en conduisant une discussion avec des investisseurs étrangers et nationaux. Le représentant souscrivait à la proposition d'utiliser une approche régionale pour attirer les IED. Il pourrait être intéressant de voir les effets d'une annulation de la dette sur l'épargne intérieure dans les pays en développement. Il a déclaré souhaiter en savoir plus sur la récente proposition d'une conversion de la dette en prises de participation avancée par le Groupe des 77, en soulignant que des propositions similaires avaient déjà été faites par le passé, sans guère de succès. En conclusion, le représentant a suggéré que le secrétariat de la CNUCED s'intéresse à la privatisation de services publics (tels que l'eau, l'électricité et les télécommunications) pour son analyse des incidences de l'IED.

14. La représentante de la **Norvège** a loué la qualité du rapport de la CNUCED sur le développement économique en Afrique et a noté que, si la part des pays en développement dans les flux totaux d'IED avait augmenté, le *World Investment Report* n'indiquait qu'une modification marginale de la part de l'Afrique. Dans beaucoup de pays africains, l'APD continuait de jouer un rôle prédominant dans les flux de capitaux. La Norvège s'inquiétait beaucoup du retard pris par de nombreux pays africains dans la réalisation des OMD. L'argent public et l'aide au développement étaient absolument nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté, mais ils étaient loin d'être suffisants. Outre des conditions d'investissement équilibrées et prévisibles, des politiques macroéconomiques, des institutions et un cadre juridique favorables, les autorités locales devaient garantir une bonne gouvernance, la stabilité politique et une saine infrastructure matérielle.

15. La Norvège avait fait de l'éducation un objectif fondamental, car, outre un environnement favorable à l'investissement et des ressources naturelles, des éléments tels qu'une main-d'œuvre qualifiée et un bon système d'éducation étaient nécessaires pour attirer davantage d'IED.

Elle continuerait d'apporter une aide substantielle à la Banque mondiale, à la CNUCED et à d'autres institutions multilatérales qui fournissaient une assistance technique et contribuaient au renforcement des capacités dans les pays en développement. Évoquant l'importance qu'il y avait à remédier aux tendances défavorables de l'investissement en Afrique, la représentante a noté que de récentes initiatives visaient à mettre un terme à la désaffectation dont souffrait le continent. La Commission pour l'Afrique et le Partenariat pour l'Afrique des pays du G-8 étaient à cet égard encourageants. Soulignant que les PMA devaient bénéficier de la priorité dans les activités de la CNUCED, la représentante a dit que son pays s'inquiétait beaucoup de récents chiffres indiquant que 15 % seulement des ressources de la CNUCED consacrées à l'assistance technique allaient à l'Afrique.

16. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a dit qu'un certain nombre de difficultés auxquelles était confrontée l'Afrique en matière de développement ne pouvaient être surmontées que dans un environnement international favorable. La population de l'Afrique constituait 13 % environ de la population mondiale, mais le continent ne recevait qu'un peu plus de 1 % des IED et représentait environ 1 % seulement du PIB mondial. Dans ces conditions et dans la perspective de la réalisation des OMD, la communauté internationale devait apporter des solutions concrètes et une réponse claire aux problèmes structurels de l'Afrique. Le financement du développement était essentiel pour les pays africains, dont les ressources intérieures étaient maigres et dont l'endettement extérieur affaiblissait la capacité d'entreprendre les investissements nécessaires. Une plus grande assistance s'imposait, avec notamment des mesures d'annulation de la dette. À cet égard, les PMA se félicitaient de la récente décision prise d'annuler leur dette extérieure. Toutefois, cela devait être complété par des investissements d'un niveau suffisant pour promouvoir le développement économique avec le financement de tous les éléments indispensables – routes, énergie, eau potable, assainissement, écoles, irrigation, engrais, etc. Ces investissements constitueraient la base d'une croissance durable.

17. Il était urgent de renforcer et de diversifier les capacités de production des pays africains. Cela n'était pas nouveau, mais c'était aujourd'hui plus urgent que jamais auparavant. L'intégration harmonieuse de l'Afrique dans l'économie mondiale exigeait des capacités technologiques et une plus grande compétitivité. À cet égard, l'IED revêtait la plus grande importance. Le secrétariat avait montré que la coopération régionale pouvait favoriser une plus

grande stabilité financière ainsi qu'une meilleure planification des infrastructures et un meilleur développement industriel. Tous ces éléments pouvaient contribuer à l'amélioration des entreprises locales et promouvoir l'investissement étranger. L'économie des pays africains était soumise à des contraintes structurelles, d'où la nécessité d'une politique régionale pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures.

18. En conclusion, le Groupe des PMA tenait à remercier la CNUCED des travaux entrepris pour aider à renforcer et à promouvoir les capacités commerciales en Afrique. Il souhaitait que l'aide de la CNUCED soit élargie à d'autres formes de coopération, par exemple la formation à la diplomatie commerciale multilatérale, la gestion de la dette et le ciblage des investissements, ainsi qu'à des mesures d'appui à la production et à la diversification dans le secteur des produits de base.
